

Qualité des soins confirmée

Établissement
certifié



Vous êtes dans un établissement certifié " Qualité des soins confirmée " par la Haute Autorité de Santé.

La certification est une évaluation indépendante et obligatoire du niveau de qualité et de sécurité des soins dans les établissements de santé.

Elle a été réalisée lors d'une visite qui s'est déroulée en juin 2025 par des professionnels mandatés par la Haute Autorité de Santé.